

BUREAU SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 3 MARS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 3 mars 2025 à 16 heures 30, le Bureau syndical, légalement convoqué le 27 février 2025, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 25-23

Objet : Cession du véhicule Peugeot 308 immatriculé DQ-004-BS à un agent du Sigidurs

Nombre de membres en exercice : 12

Membres présents : (8)

Mesdames, M. CAUMONT, C. DELPRAT, M. HINGANT,
Messieurs G. DARAGON, C. DIARRA, J.C. GENIÈS, M. MAQUIN, R. PY.

Membres absents excusés ayant donné procuration : (0)

Membres absents excusés : (3)

Madame M. BIDEL
Messieurs F. BOUCHE, Y. MURRU.

Membres participant en visioconférence, ne prenant pas part aux votes : (1)

Monsieur P. HADDAD.

Monsieur PY expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles, L. 2112-1 et L. 2211-1,

Vu la délibération n°20-40 du 14 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir de l'assemblée délibérante d'une partie de ses compétences au Bureau syndical, notamment d'approuver et d'autoriser le Président à prendre toute décision concernant la cession aux agents des biens d'un montant compris entre 500 € et 5000 €,

Contexte

Le syndicat a acquis en 2015, le véhicule Peugeot 308, immatriculée DQ-004-BS avec un kilométrage actuel de 189 000 km.

Ce véhicule est mis en vente en raison du remplacement du véhicule de la direction par un véhicule électrique.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, la cote selon l'Argus personnalisée pour particuliers est de 6 000 € TTC. Il a donc été décidé de proposer un prix de cession de 5000 euros TTC au personnel du Sigidurs.

Visa

Après examen du rapport adressé aux membres du Bureau syndical, dont les éléments sont repris dans la présente, Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Bureau syndical, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** la sortie de l'inventaire le véhicule Peugeot 308 immatriculée DQ-004-B5.
- **AUTORISE** M. le Président à vendre en l'état le véhicule Peugeot 308 immatriculée DQ-004-B5 pour un prix de 5000 € à un agent du Sigidurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes afférents à cette cession et mener toutes actions aux fins de la présente.
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de l'année correspondante.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Président du Sigidurs,

Secrétaire de séance,
Maurice MAQUIN



Acte exécutoire le 13/03/25 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 13/03/25)